

# LES ROMS ONT DES DROITS

Guide à l'usage  
des collectivités territoriales  
et des acteurs locaux

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Avec le soutien  
financier du programme  
**PROGRESS**  
de l'Union européenne

**Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de la Ligue des droits de l'Homme et ne peut en aucun cas être pris comme le reflet des positions de la Commission européenne. La Commission européenne n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui peut être faite des contenus.**

# Chapitre 1

---

## Les préalables à l'action

### 1.1.

- p. 11** **Établir le dialogue avec les populations concernées**
- p. 16** La médiation, une solution : l'exemple de la municipalité de Bordeaux

### 1.2.

- p. 19** **Créer un lien avec les associations et les comités de soutien**
- p. 23** Le cas d'Hellemmes (Nord) : une volonté politique doublée de liens forts avec les associations
- p. 24** A Grenoble, une concertation limitée avec les associations

### 1.3.

- p. 27** **Apaiser la relation avec les voisins**
- p. 32** Sensibiliser les habitants : les actions de la ville d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)

# Chapitre 2

---

## Mettre en place le travail de terrain

### 2.1.

- p. 35** **Etablir des partenariats avec l'ensemble des acteurs**
- p. 41** L'appui du conseil général : le cas du Val-de-Marne

### 2.2.

- p. 45** **Coordonner les actions : le comité de suivi départemental**
- p. 49** Des dispositifs de concertation intéressants mais peu suivis d'effets : l'exemple des Bouches-du-Rhône

### 2.3.

- p. 53** **Coordonner les actions au niveau local**
- p. 56** Communauté urbaine de Strasbourg : mettre en place des groupes de travail

### 2.4.

- p. 59** **Etablir un diagnostic approfondi**
- p. 65** Bidonville de Moulin-Galant (Essonne) : un véritable diagnostic approfondi, mais non pris en compte
- p. 66** Grenoble : un diagnostic mené dans l'urgence mais combinant les efforts

## Chapitre 3

---

### Faire face à l'urgence

#### 3.1.

- p. 69 Trouver des solutions temporaires s'il y a nécessité d'évacuation**
- p. 75** Gardanne (Bouches-du-Rhône) : une commune solidaire qui accueille des familles roms

#### 3.2.

- p. 79 Assurer l'hygiène et la sécurité de l'environnement**
- p. 83** Installer des familles sur un terrain vague viabilisé et conventionner l'occupation : La Montagne (Loire-Atlantique)

#### 3.3.

- p. 87 En cas d'évacuation, faire respecter la loi et la réglementation**
- p. 93** Une évacuation respectant la circulaire interministérielle du 26 août 2012 : l'exemple de Toulouse

## Chapitre 4

---

### Protéger les personnes vulnérables

#### 4.1.

- p. 97 Domicilier les familles**
- p. 100** La domiciliation par les CCAS dans l'agglomération lilloise

#### 4.2.

- p. 103 Scolariser les enfants**
- p. 109** La scolarisation des enfants roms accueillis à Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique)

#### 4.3.

- p. 113 Protéger les mineurs**
- p. 117** Le travail de l'association Hors la rue en région parisienne

#### 4.4.

- p. 121 Garantir l'accès aux soins**
- p. 125** Le programme national de médiation sanitaire, pour l'accès à la santé des populations en situation de précarité

## Chapitre 5

---

# Travailler dans une optique structurelle

### 5.1.

- p. 129** **Accompagner vers l'insertion**
- p. 135** L'expérience de Montreuil  
(Seine-Saint-Denis)
- p. 136** Le village d'insertion d'Aubervilliers  
(Seine-Saint-Denis)

### 5.2.

- p. 139** **Favoriser l'accès  
au marché du travail**
- p. 143** Mettre en place des bilans  
de capacités : exemple à Metz

### 5.3.

- p. 147** **Accompagner  
les projets de retour**
- p. 151** Compléter les projets d'insertion  
par la coopération décentralisée :  
le cas de Lyon

## Chapitre 6

---

# Mobiliser les moyens et financer les interventions

### 6.1.

- p. 159** Le financement du village  
du Bouvray à Orly (Val-de-Marne)









# Préface

L'installation d'un bidonville avec des groupes familiaux, femmes et enfants, en grande précarité, n'est jamais une situation facile à gérer pour les élu(e)s et les fonctionnaires locaux. Il revient aux pouvoirs publics, responsables de l'ordre public comme de la dignité des personnes présentes sur leur territoire, d'agir avec des réponses délicates à mettre en œuvre.

Le sujet apparaît souvent plus complexe et polémique lorsqu'il s'agit de Roms, ou supposés tels, tant les préjugés et la stigmatisation dont ils font l'objet depuis des décennies sont forts.

Essentiellement roumains ou bulgares, ce sont désormais des ressortissants européens de plein droit, libres de circuler et de travailler en France comme, par exemple, n'importe quel Anglais ou Espagnol, à la différence des étrangers extra-européens soumis à des contraintes particulières au séjour.

Trop souvent, des procédures d'évacuation des terrains sont engagées dans la précipitation, exacerbant les tensions avec les familles et les riverains, ne faisant finalement qu'accroître la précarité des personnes concernées et les déplaçant de manière provisoire d'une commune à une autre, ce qui ne règle rien. Des moyens administratifs, judiciaires, policiers et financiers très conséquents sont ainsi mobilisés sans résultats probants. D'autres options sont possibles si une collectivité et ses élu(e)s veulent intervenir structurellement et dans la durée.

Face à des conditions d'habitat indigne et d'occupations sans droit ni titre, de nombreux dispositifs de droit commun existent, qu'il convient d'appliquer. La circulaire du 26 août 2012, relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, a posé un cadre théorique et des outils spécifiques qui peuvent être utilement mis en œuvre.

**La Ligue des droits de l'Homme, forte de ses valeurs et de l'engagement sur le terrain de ses militants, a réalisé ce guide pratique en direction des collectivités territoriales afin d'aider celles qui le souhaitent à travailler, en responsabilité, à des solutions efficaces et durables pour tous. De façon très empirique, sans nier les difficultés, il détaille chaque étape nécessaire à la gestion de ces situations et à sa bonne réussite, en s'appuyant sur les exemples de collectivités territoriales qui se sont engagées dans le cadre de leurs compétences et dans la limite de leurs moyens.**

**Cet outil est sans a priori sur les conclusions globales à apporter à ces occupations précaires, et encore plus sur les réponses à chaque cas individuel à traiter. Il rappelle les obligations et les devoirs de chacun(e) en offrant des pistes d'intervention réalistes et faisables, s'appuyant sur des partenariats utiles, pour une juste répartition des responsabilités entre tous les acteurs à mobiliser. Pour voir disparaître ces situations insupportables et les problèmes quotidiens qu'elles engendrent, une large concertation est indispensable afin de créer un climat de confiance et apaisé, et que chacun(e) comprenne les enjeux comme les délais nécessaires. C'est l'objectif des méthodes proposées par la Ligue des droits de l'Homme et ses partenaires intervenus en appui des élus locaux volontaires.**

**Donner sens au vivre ensemble et protéger les plus fragiles impose l'égalité des droits et la lutte contre les injustices et les discriminations. Ce guide à votre service peut aider à ces ambitions.**

**Les informations présentées sont susceptibles d'évoluer au fil du temps et des pratiques. Non exhaustives, elles demandent à être nourries des expériences propres à chacun(e) et complétées par les initiatives à venir.**